

Face au changement climatique, quelle sylviculture durable pour adapter et valoriser les forêts françaises ?

Déclaration des groupes CGT et CGT-FO

Nous remercions les rapporteurs pour cette immersion dans les vastes étendues forestières de notre pays, avec leur diversité, leur richesse et aussi leur vulnérabilité. Nous en profitons pour remercier également l'administration de la section qui a toujours redoublé d'efforts pour nous accompagner au mieux sur des sujets souvent complexes et difficiles à appréhender. En cette fin de mandature, nous tenons donc, au nom des groupes FO et CGT, à saluer ce précieux travail collaboratif de l'équipe administrative.

En ces moments difficiles de crise sanitaire et de réduction de nos mobilités, travailler sur la forêt permet de s'évader pour penser aux grands espaces, et réfléchir sur l'importance et la fragilité de l'écosystème forestier : en France, nous avons la chance d'avoir des forêts réparties sur tout le territoire même si certaines régions sont plus forestières que d'autres. Le taux de boisement est inférieur à 10% dans la Manche et dépasse les 60% dans les Landes par exemple.

Ce projet d'avis démontre l'importance de la forêt en France. Avec ses 16.8 millions d'hectares, elle est la 4ème plus étendue d'Europe. A ceux-là s'ajoutent les

8.7 millions d'hectares des DROM avec leurs richesses et une biodiversité exceptionnelle. Au-delà de l'apport de cette couverture forestière à la diversification de l'espace, la forêt assure plusieurs autres fonctions, écologiques, économiques et sociales. Si on reprend le cours de l'histoire, on est loin de l'époque où la forêt constituait le cœur de l'activité humaine : Sans remonter au temps des chasseurs- cueilleurs du paléolithique, de l'antiquité jusqu'au XIXème siècle, l'essentiel de l'énergie consommée par l'humanité provenait de la forêt.

Aujourd'hui les enjeux sont différents et ce projet d'avis qui se concentre sur les impacts liés prioritairement aux changements climatiques plaide pour une forêt diversifiée et résiliente, tout en protégeant d'abord l'existant.

Nous avons pris conscience qu'il faut préserver, reconstituer, développer et gérer différemment la couverture forestière. Car même s'il existe une controverse scientifique sur l'absorption carbone, la forêt assure d'importantes fonctions écologiques par ses capacités de captage et de séquestration du CO₂, de purification des eaux et de protection de la biodiversité. Elle joue aussi un rôle important pour la protection des sols. La multiplication des incendies sur tout le territoire induit malheureusement une dégradation des sols et la disparition de la faune et de la flore.

La forêt assure également des fonctions sociales en tant que lieux de détente, de rencontre et de vie pour des millions de personnes. C'est un bien commun et à ce titre elle doit rester accessible au plus grand nombre de citoyens.

Elle joue enfin un rôle économique : la forêt alimente une filière économique sur l'ensemble du territoire avec de l'activité et de l'emploi local.

Elle permet à des milliers de personnes de travailler et de vivre de ses produits, en participant à la production de la richesse et en permettant à d'autres secteurs d'utiliser les produits qu'elle fournit.

Si l'avenir de nos forêts est plus que jamais lié au réchauffement climatique, il dépend aussi de la responsabilité de l'exploitation pour ce qui est des choix techniques et des équilibres entre la faune et la flore.

Il nécessite aussi une meilleure collaboration entre les chercheurs et les forestiers.

Les groupes FO et CGT soutiennent particulièrement les préconisations qui vont dans le sens de la préservation, du développement et de la diversification de nos forêts (Préco1 à préco 4) et de la valorisation de la recherche (préco16).

Toutefois, nous tenons à préciser que les forêts ne doivent être ni un produit boursier ni une manne spéculative, mais un bien commun nécessaire à la vie qui doit être géré et non prélevé. Et cela d'autant plus dans une période de développement de la lutte contre le réchauffement climatique. Les décisions gouvernementales de privatisation par la filialisation des activités de l'ONF sont un non-sens social, économique et écologique, un écocide programmé en toute connaissance de cause.

Si aujourd'hui les forêts françaises rayonnent au-delà de nos frontières, par divers aspects, elles le doivent aux hommes et aux femmes qui se sont toujours opposés à la privatisation de ce patrimoine national. Nos revendications sont au cœur des enjeux d'aujourd'hui : Pour une forêt durable au service des besoins humains et respectueuse des équilibres de la nature, il faut des travailleurs en capacité de remplir leurs missions : nous demandons le renforcement des moyens de l'ONF et du CPNF (Préco 14), le développement d'emplois pérennes et des formations (Préco17) dans le secteur forestier.

Les groupes CGT et CGT-FO ont voté pour ce projet d'avis.